

DECRET

D/2013/ 036 /PRG/SGG

METTANT FIN AUX FONCTIONS DU 1^{er} VICE-PRESIDENT
DU COMITE D'AUDIT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret D/2011/029/PRG/SGG portant Création et Attributions du Comité d'Audit ;

VU le Décret D/2011/177/PRG/SGG portant Nomination de Hauts Cadres au Comité d'Audit ;

VU le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant organisation de la Présidence de la République ;

VU le Décret D/2012/109/PRG/SGG du 5 octobre 2012 portant Remaniement partiel du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de 1^{er} Vice-président du Comité d'Audit, de Monsieur Lamarana DIALLO ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 FEV. 2013


Prof. ALPHA CONDE